



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL,  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ET ETATS FINANCIERS VERIFIES**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

## SOMMAIRE

<b>RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR</b> .....	<b>3</b>
INTRODUCTION.....	3
ADOPTION DE IPSAS 39 ET IMPACT SUR LE PASSIF ASHI.....	3
POINTS FINANCIERS MARQUANTS .....	4
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	<b>8</b>
<b>CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS</b> .....	<b>13</b>
<b>ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>14</b>
ETAT I – Etat de la situation financière.....	14
ETAT II – Etat de la performance financière .....	15
ETAT III – Etat des variations de l'actif net/situation nette .....	16
ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie .....	17
ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels .....	18
<b>NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>19</b>
Note 1: Entité présentant les états financiers .....	19
Note 2: Base de préparation et de présentation .....	19
Note 3: Principales méthodes comptables.....	21
Note 4: Actifs.....	30
Note 5: Passifs.....	34
Note 6: Actifs nets/situation nette .....	43
Note 7: Produit .....	45
Note 8: Charges.....	48
Note 9: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.....	50
Note 10: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants .....	51
Note 11: Dérogation administrative, montants passés en perte et versements à titre gracieux	51
Note 12: Evènements postérieurs à la date d'établissement du rapport.....	51
Note 13: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels.....	51
TABLEAU 1 – Etat de la Performance financière par fonds principaux .....	53
TABLEAU 2 – Etat de la Performance financière par autres fonds .....	53
TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants.....	54

## **RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR**

### **INTRODUCTION**

1. Les états financiers annuel du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont présentés conformément aux dispositions du Paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC. Les états financiers et les notes afférentes aux états financiers du Centre ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), assurant ainsi une plus grande transparence, une plus grande cohérence, une meilleure comparabilité et une meilleure fiabilité des informations financières, ainsi que de meilleurs standards de communication de l'information financière.
2. Les éléments statutaires de ce rapport ont été audités par le Commissaire aux Comptes, en l'occurrence la « Commission on Audit » de la République des Philippines. Le Rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que son opinion sans réserve sur les états financiers sont inclus dans ce rapport, conformément au Paragraphe 6.2 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC.
3. Cette section du rapport financier souligne l'impact de l'adoption de IPSAS 39 ainsi que la santé financière du Centre.

### **ADOPTION DE IPSAS 39 ET IMPACT SUR LE PASSIF DE L'ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL APRES CESSATION DE SERVICE (ASHI)**

4. Depuis l'adoption de IPSAS en 2012, le CIRC a appliqué IPSAS 25 pour la comptabilisation et la déclaration des avantages du personnel. En 2016, l'International Public Sector Accounting Standards Board® (IPSASB®) a publié IPSAS 39 qui remplacera IPSAS 25 le 1 janvier 2018, une adoption anticipée de ce texte étant encouragée.
5. Avec IPSAS 39, les passifs et actifs du régime sont immédiatement constatés à chaque date d'évaluation. Ceci représente un changement par rapport à IPSAS 25 avec laquelle les gains et pertes étaient différés et potentiellement amortis dans la durée.
6. Conformément à l'Organisation Mondiale de la Santé, le CIRC a modifié ses règles comptables afin de comptabiliser les avantages du personnel selon IPSAS 39 avec date d'entrée en vigueur le 1 janvier 2016.
7. L'adoption de IPSAS 39 a un impact significatif sur la comptabilisation des passifs ASHI et sur la situation de l'obligation non capitalisée. Spécifiquement, ceci a entraîné une augmentation des passifs ASHI 2015 et du déficit lié à l'obligation non capitalisée de 7,252 millions €. Par conséquent les états financiers 2015 ont été retraités comme expliqué dans la Note 2.5.
8. Les passifs ASHI 2016 ont continué d'augmenter en 2016, en partie dû à la dévaluation de l'euro par rapport au dollar américain qui a généré une perte de change non réalisée de 1,915 million €.
9. L'Illustration 1 donne une présentation des passifs ASHI, comparant les passifs 2015 retraités et les passifs 2016 avec les passifs 2015 avant adoption de IPSAS 39.

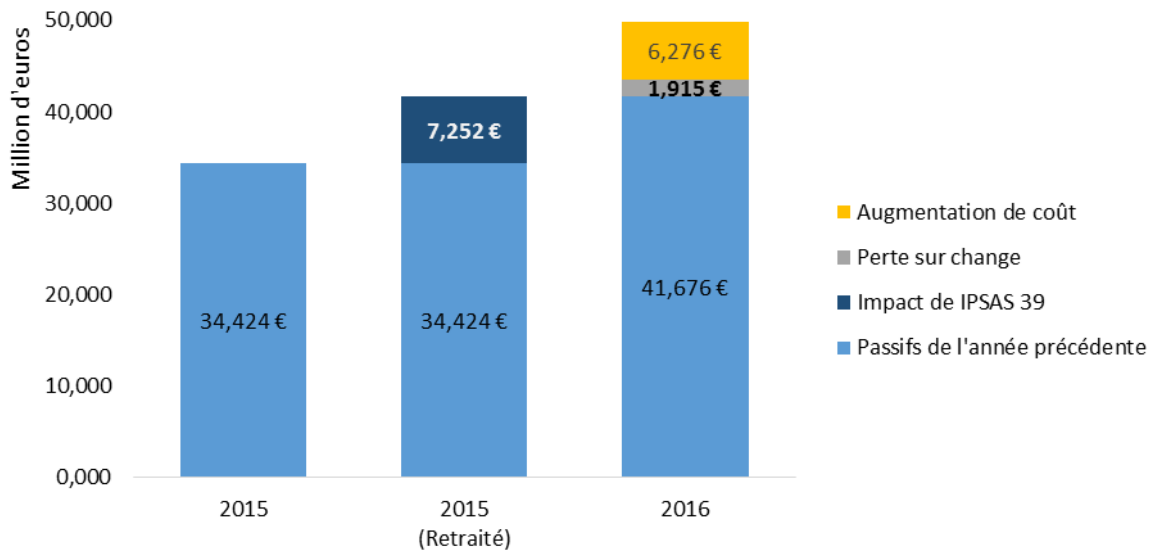


Illustration 1: Passifs ASHI 2015, 2015 (Retraité), et 2016

## POINTS FINANCIERS MARQUANTS

### a) Budget ordinaire

10. Le recouvrement des contributions statutaires 2016 est de 91,05%, comme le montre le Tableau 3.
11. Au cours de l'exercice 2016, le total des charges et dépenses d'investissement imputé au budget ordinaire s'est élevé à 19,971 millions €. Le taux d'utilisation du budget, y compris les réservations pour l'exercice, est de 94,56%. L'illustration 2 ci-après montre la ventilation des charges et réservations par rapport aux six Objectifs principaux, comparée au budget approuvé de l'exercice 2016, présenté dans l'Etat V.

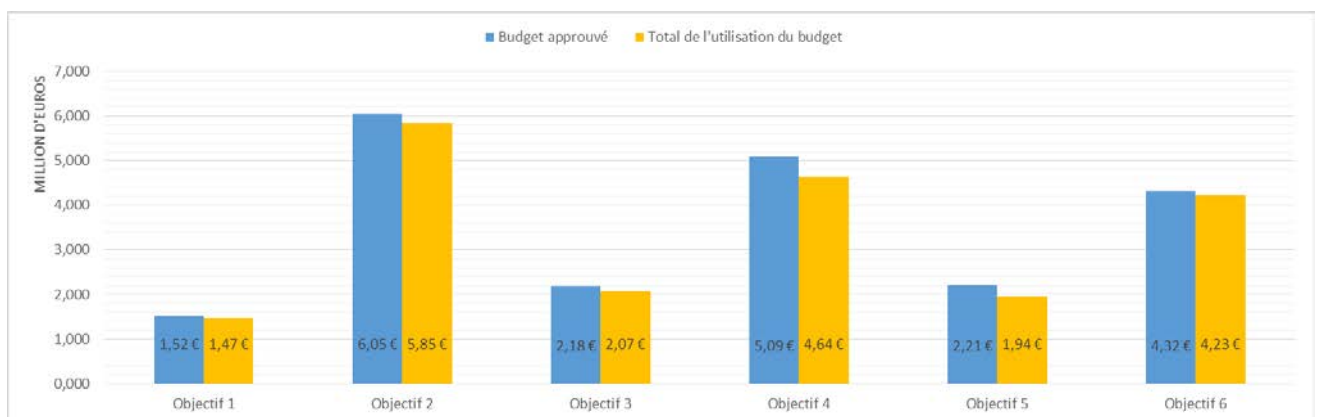


Illustration 2: Budget ordinaire approuvé et utilisation budgétaire réelle en 2016

12. Le programme budget du Centre étant préparé en euros, ceci limite le risque lié à l'exposition au taux de change à approximativement 10% des dépenses prévues et occasionnées en dollars. Le taux de change appliqué par le Conseil de Direction lorsqu'il a approuvé le budget de 2016–2017 était de 0,729 euro pour un dollar américain. Le taux de change moyen appliqué par les Nations Unies en 2016 s'est élevé à 0,903 euro pour un dollar américain. En 2016 la dépréciation de la valeur de l'euro entraîna des coûts budgétaires d'un montant de 0,126 million €. Le Centre a couvert ces coûts non budgétés dus au réajustement monétaire via la réserve autorisée par la Résolution du Conseil de Direction GC/57/R9.

13. Au total, un budget de 0,220 million € a été affecté au titre de la Réserve du Directeur pour le développement en 2016, afin de financer de nouvelles initiatives et poursuivre des études en cours qui nécessitaient des ressources complémentaires pour assurer leur bonne exécution. Ce fonds a été attribué aux sections des programmes scientifiques suivants :

		2016
Décrire l'incidence du cancer	(Objectif 1)	18 400
Comprendre les causes du cancer	(Objectif 2)	125 000
Evaluer et mettre en œuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	(Objectif 3)	76 600
		<u>€220 000</u>

**b) Fonds de roulement (WCF)**

14. Le niveau autorisé du Fonds de roulement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 s'élevait à 1,709 millions €.

15. Un total de 0,038 million € a été retourné au WCF à la réception du paiement des arriérés de contributions statutaires et 0,854 million € de ce fond a été utilisé pour la création de la provision supplémentaire pour arriérés de contributions statutaires. Par conséquent le solde WCF est tombé à 1,193 million € fin 2016.

**c) Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)**

16. Le solde du fonds au 31 décembre 2016 s'élevait à 12,146 millions €. Il inclut le solde du fonds des contributions non-inscrites au budget, soit 3,124 millions € et plus de 2,922 millions d'euros de réservations.

17. Le solde du fonds sur les contributions non-inscrites au budget inclus 2,080 million € de dotations autorisées non encore utilisées. Le fonds restant n'a pas encore été affecté en large partie dû aux arriérés élevés d'un montant de 1,244 million € ou 39,83% du solde total du fonds lié aux contributions non-inscrites au budget.

18. Les réservations de fonds sont les dépenses autorisées par le Conseil de Direction mais non encore engagées, réparties comme suit :

- 0,250 million € – pour le financement du budget programme 2017 (GC/57/R9)
- 0,250 million € – réserve pour les fluctuations du taux de change en 2017 (GC/57/R9)

- 0,346 million € – dispositif « Hiatus » de financement d'urgence pour 2017 (GC/47/R7)
  - 1,211 million € – 75% de revenus retournant au programme de publication (GC/56/R12)
  - 0,508 million € – solde de réserve pour l'équipement scientifique (GC/57/R12, GC/58/R15)
  - 0,202 million € – aide à la mise en place des normes IPSAS (GC/55/R17, GC/56/R14)
  - 0,114 million € – libre accès (GC/57/R11)
  - 0,101 million € – Mise à jour du système de sécurité des bâtiments du CIRC (GC/58/R16)
19. Au cours de l'année 2016, les principales entrées de fonds du GCSF ont été :
- 1,614 million € – produits des ventes des publications incluant un ajustement des produits 2015
  - 0,677 million € – Le 10<sup>ème</sup> et dernier versement de la Fédération de Russie, conformément à la Résolution GC/48/R3
  - 0,410 million € – contribution statutaire non inscrite au budget provenant du Maroc.
  - 0,073 million € – Solde non utilisé du budget ordinaire 2014-2015
20. Des informations plus détaillées sur le statut du Fonds sont fournies dans les Notes afférentes aux états financiers et dans un document d'information (Info.Doc. No.2) qui a été préparé en vue de la réunion du Conseil de Direction de mai 2017 et qui indique en détail le solde non engagé du Fonds ainsi que les prévisions.
- d) Compte des Contributions volontaires**
21. Le Compte des Contributions volontaires comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions.
22. Au cours de l'année 2016, le total des produits du Compte des Contributions volontaires s'est élevé à 11,662 millions € dont 11,638 affectés aux contributions volontaires à objet spécifié.
23. En accord avec l'autorisation permanente accordée dans la Résolution GC/23/R6 et GC/55/R23 et les conditions précisées dans les accords signés, le produit des intérêts, d'un montant total de 0,008 million € a été réparti entre les contributions volontaires à objet spécifié.
24. Les dépenses totales et dépenses d'investissement du Compte des Contributions volontaires se sont élevées à 11,414 millions €, dont 11,336 millions € issues des contributions à objet spécifié.
25. Le solde de ce fonds au 31 décembre 2016 était de 11,591 millions €, dont 10,993 millions € sont issus de contributions à objet spécifié. Il comprend les créances (c'est-à-dire les

produits qui ont été comptabilisés mais dont le paiement n'a pas été reçu) d'un montant de 5,483 millions €.

26. De plus, les produits se rattachant à des exercices futurs sont comptabilisés dans les produits différés dont le montant s'élève à 13,185 millions €, une augmentation de 9,78% par rapport à l'exercice précédent, la totalité étant liée aux contributions volontaires à objet spécifié.

**e) Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme**

27. Au 31 décembre 2016, ce compte avait un solde de 3,968 millions €, reflétant une diminution de 0,127 million € par rapport à l'exercice précédent.

**f) Etats participants – Autres**

28. Ce compte présente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial. Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles (PP&E). Le Fonds à caractère spécial inclut les passifs non-inscrits au budget au titre des avantages du personnel.

29. En 2016 un montant total de 0,098 million € correspondant aux nouvelles publications a été capitalisé. Les publications distribuées ont une valeur de 0,131 million €, et celle des publications détruites/ajustées s'élève à 0,042 million €, ce qui aboutit à un solde de 0,131 million € en fin d'exercice.

30. Depuis le 1er janvier 2010, le CIRC amortit l'ensemble de ses immobilisations corporelles dont la valeur d'acquisition est égale ou supérieure à 3000€, dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS. La valeur capitalisée des nouvelles immobilisations corporelles acquises en 2016 s'est élevée à 0,362 million € et les charges d'amortissement s'élèvent à 0,800 million €. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31 décembre 2016 s'élève à 2,821 millions €.

31. Comme décrit dans la Note 5.3 des états financiers, le passif au titre des avantages du personnel s'élève, au 31 décembre 2016, à un total de 52,791 millions € dont 47,556 millions € non-inscrits au budget. L'augmentation du passif est causée par l'adoption de IPSAS 39, la diminution des taux d'actualisation et la dévaluation de l'euro par rapport au dollar.

32. Au 31 décembre 2016, ce fond avait un solde négatif de 44,603 millions €.

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### LETTRE D'ENVOI

3 avril 2017

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter, au Conseil de Direction, le rapport et l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aguinaldo  
Président,  
Commission de vérification,  
République des Philippines,  
Commissaire aux comptes

Madame, Monsieur le Président  
du Conseil de Direction  
Centre international de Recherche sur le Cancer  
150 Cours Albert Thomas  
69372 Lyon Cedex  
France



3 avril 2017

Dr Wild,

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL DE DIRECTION  
SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE  
SUR LE CANCER (CIRC) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint que vous voudrez bien transmettre au Conseil de Direction du CIRC. Les points abordés dans le rapport ont été communiqués au personnel concerné et à la Direction du CIRC.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour l'aide et l'esprit de coopération dont j'ai bénéficié pendant toute la durée de mon mandat.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aguinaldo  
Président,  
Commission de vérification,  
République des Philippines,  
Commissaire aux comptes

Dr Christopher P. Wild  
Directeur  
Centre international de Recherche sur le Cancer  
150 Cours Albert Thomas  
69372 Lyon  
France

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT**

### **A l'attention du :**

**Conseil de Direction du Centre international de Recherche sur le Cancer**

### **Opinion**

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Centre international de Recherche sur le Cancer, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette, le tableau des flux de trésorerie, l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ainsi que les notes relatives aux états financiers.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de Recherche sur le Cancer au 31 décembre 2016, ainsi que de l'état de sa performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette, du tableau des flux de trésorerie, et de l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

### **Fondement de l'Opinion**

Nous avons mené notre vérification selon les Normes internationales d'audit (ISAs) publiées par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du CIRC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Autre information**

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport financier, le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CIRC.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CIRC à poursuivre

son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur les autres obligations juridiques et réglementaires**

En outre, les opérations du CIRC qui ont retenu notre attention ou que nous avons testées dans le cadre de notre vérification étaient, à notre avis, à tous les égards, conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS.

Conformément à l'article XIV des Règles de Gestion financière nous avons également soumis un rapport détaillé portant sur notre vérification du CIRC.

Michael G. Aguinaldo  
Président,  
Commission de vérification,  
République des Philippines,  
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines  
Le 3 avril 2017

**Centre international de Recherche sur le Cancer**

---



**CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Les états annexés, numérotés de I à V, ainsi que les notes concernant ces états financiers et les tableaux 1 à 3, sont approuvés.

Dr Tamas Landeszi, Ph.D.  
Directeur de l'Administration et des Finances

Dr Christopher P. Wild, Ph.D.  
Directeur, CIRC

## ETATS FINANCIERS

### ETAT I – Etat de la situation financière

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>			
<b>État de la situation financière</b>			
<b>Au 31 décembre 2016</b>			
( en euros)			
	Notes	<b>Au 31 Décembre 2016</b>	<b>Solde d'ouverture 2015 retraité</b>
<b>ACTIFS</b>	Note 4		
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	27 540 014	25 227 253
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	14 921 540	13 686 681
Créances relatives au personnel	4.3	169 137	124 912
Charges constatées d'avance	4.4	397 522	381 083
Intérêts à recevoir	4.5	849	86 221
Stocks	2.5, 4.6	131 134	207 267
<b>Total actifs courants</b>		<b>43 160 196</b>	<b>39 713 417</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	7 952 198	8 249 922
Immeubles de placement	4.7		302 400
Immobilisations corporelles	4.8	2 821 328	3 259 731
Autres actifs non financiers	4.9		4 400
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>10 773 526</b>	<b>11 816 453</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>53 933 722</b>	<b>51 529 870</b>
<b>PASSIFS</b>	Note 5		
<b>Passifs courants</b>			
Contributions statutaires reçues en avance	5.1	900 646	854 561
Fournisseurs et charges à payer	5.2	1 353 520	1 350 971
Avantages du personnel	5.3	1 113 218	1 099 250
Produits différés	5.4	5 233 048	3 760 788
<b>Total passifs courants</b>		<b>8 600 432</b>	<b>7 065 570</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	2.5, 5.3	51 677 610	43 198 156
Produits différés	5.4	7 952 198	8 249 922
<b>Total passif non courants</b>		<b>59 629 808</b>	<b>51 448 078</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>68 230 240</b>	<b>58 513 648</b>
<b>ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>	Note 6		
<b>Fond</b>			
Budget ordinaire	6.1	1 386 173	278 154
Contributions volontaires	6.2	11 590 805	11 333 605
Fonds de roulement	6.3	1 192 749	1 709 032
Autres fonds du CIRC			
Fonds spécial du Conseil de Direction (FSCD)	6.4	12 145 905	11 980 519
Compte spécial pour les Dépenses d'Appui au programme	6.5	3 967 614	4 094 336
États participants - Autres	2.5, 6.6	(44 603 486)	(36 404 499)
Fond de Dépôt	6.7	23 722	25 075
<b>SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>(14 296 518)</b>	<b>(6 983 778)</b>
<b>SOLDE TOTAL DES PASSIFS ET SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>53 933 722</b>	<b>51 529 870</b>

## ETAT II – Etat de la performance financière

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>			
<b>Etat de la performance financière</b>			
<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>			
(en euros)			
	Notes	exercice clos le <b>31 décembre 2016</b>	retraité <b>31 décembre 2015</b>
<b>PRODUITS</b>	Note 7		
Contributions statutaires	7.1	21 677 800	20 600 541
Contributions volontaires	7.2	11 788 336	12 534 098
Activités génératrices de produit	7.3	1 614 477	704 251
Autres produits d'exploitation	7.4	35 311	10 884
Fonds de dépôt	7.5	11 240	11 300
Produits financiers	7.6	92 686	167 814
<b>Total des produits</b>		<b>35 219 850</b>	<b>34 028 888</b>
<b>CHARGES</b>	Note 8		
Charges de personnel	2.5, 8.1	23 474 542	21 473 438
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	1 535 732	1 549 907
Boursiers	8.3	2 142 856	2 352 962
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	827 478	844 011
Recherche et autres accords	8.5	2 889 564	3 121 767
Gestion des achats et autres charges d'exploitation diverses	2.5, 8.6	4 948 516	4 912 799
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7	173 657	297 520
Amortissement	8.8	800 002	763 781
Perte de change nette	8.9	1 454 856	2 582 645
Charges financières	8.10	23 232	22 154
<b>Total des charges</b>		<b>38 270 435</b>	<b>37 920 984</b>
<b>Surplus (déficit) net pour l'exercice financier</b>		<b>(3 050 585)</b>	<b>(3 892 096)</b>

### ETAT III – Etat des variations de l'actif net/situation nette

#### Centre international de Recherche sur le Cancer

#### État des variations de l'actif net/situation nette

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en euros)

	Notes	Solde au 31 décembre 2015 retraité	Surplus (déficit) en 2016	Réévaluation Gain/perte sur l'obligation et l'actif	Solde au 31 décembre 2016
<b>Fond</b>					
Non soumis à restrictions (Etats participants)					
Budget ordinaire	6.1	278 154	1 108 019		1 386 173
Fonds de roulement	6.3	1 709 032	( 516 283)		1 192 749
Autres fonds du CIRC	6.4-6.6	(20 329 644)	(3 898 168)	(4 262 155)	(28 489 967)
Total non soumis à restrictions		(18 342 458)	(3 306 432)	(4 262 155)	(25 911 045)
Soumis à restrictions					
Contributions volontaires	6.2	11 333 605	257 200		11 590 805
Fonds de dépôt	6.7	25 075	( 1 353)		23 722
Total soumis à restrictions		11 358 680	255 847		11 614 527
<b>Total actif net/situation nette</b>		<b>(6 983 778)</b>	<b>(3 050 585)</b>	<b>(4 262 155)</b>	<b>(14 296 518)</b>



## ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>			
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>			
<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>			
(en euros)			
	Notes	<b>Au</b> <b>31 Décembre 2016</b>	<b>Retraité</b> <b>31 Décembre 2015</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Surplus (déficit) net pour l'exercice		(3 050 585)	(3 892 096)
Amortissement	8.8	800 002	763 781
Augmentation des immeubles de placement provenant d'opération sans contrepartie directe		302 400	( 302 400)
Augmentation des autres actifs non financiers provenant d'opération sans contrepartie directe		4 400	( 4 400)
Augmentation (diminution) de l'actif net/situation nette après réévaluations		(4 262 155)	(7 914 722)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances		(1 234 859)	( 968 139)
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel		( 44 225)	( 8 737)
(Augmentation) diminution des charges constatées d'avance		( 16 439)	7 595
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir		85 372	( 84 501)
(Augmentation) diminution des stocks		76 133	144 993
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances, non courantes		297 724	(4 800 971)
Augmentation (diminution) des contributions statutaires reçues en avance		46 085	331 075
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		2 549	371 296
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs courants		13 968	( 125 648)
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs courants		1 472 260	717 112
Augmentation (diminution) des passifs non courants		8 181 730	17 743 195
<b>Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie issus des activités opérationnelles</b>		<b>2 674 360</b>	<b>1 977 433</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles		( 361 599)	( 798 598)
<b>Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>2 312 761</b>	<b>1 178 835</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>25 227 253</b>	<b>24 048 418</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	4.1	<b>27 540 014</b>	<b>25 227 253</b>

## ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

**Centre international de Recherche sur le Cancer**  
**Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Crédits ouverts - budget ordinaire 2016)**  
**Exercice clos le 31 décembre 2016**  
(en euros)

Affectation	Budget-programme 2016			Utilisation du Budget			% utilisation*
	Approuvé par le Conseil de Direction 2016	Virements (Règlement financier du CIRC, para 3.3)	Crédits définitifs 2016	Charges 2016	Réservations 2016	Total des utilisations 2016	
1. Décrire l'incidence du cancer	1 518 695	-	1 518 695	1 455 101	12 295	1 467 396	6.87%
2. Comprendre les causes du cancer	6 045 378	-	6 045 378	5 791 806	57 785	5 849 591	27.39%
3. Evaluer et mettre en oeuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	2 178 446	-	2 178 446	2 050 128	15 482	2 065 610	9.67%
4. Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	5 093 809	-	5 093 809	4 597 359	43 544	4 640 903	21.73%
5. Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	2 205 074	-	2 205 074	1 881 879	61 286	1 943 165	9.10%
6. Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	4 315 361	-	4 315 361	4 194 317	34 433	4 228 750	19.80%
<b>TOTAL</b>	<b>21 356 763</b>		<b>21 356 763</b>	<b>19 970 590</b>	<b>224 825</b>	<b>20 195 415</b>	<b>94.56%</b>

\* Le % d'utilisation du budget pour chaque affectation est comparée avec le total des crédits définitifs.

### RAPPROCHEMENT

(voir note 9)

TOTAL DES CHARGES SELON L'ETAT V

**19 970 590**

#### a) Différences temporaires:

Dépense du budget ordinaire pour d'autres périodes

**204 817**

#### b) Différences de bases:

Activités du fond commun

514 536

Autre utilisation du budget non régulier

17 580 492

Sous total

**18 095 028**

TOTAL DES CHARGES DE L'ETAT II

**38 270 435 €**

## **NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **Note 1: Entité présentant les états financiers**

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) est le Centre de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), spécialisé dans le cancer et établi par l'Assemblée Mondiale de la Santé en 1965 par la Résolution WHA18.44. Le CIRC a son siège à Lyon en France.

L'objectif du CIRC est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Le Centre est interdisciplinaire, et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer, qui permettront d'adopter des mesures préventives afin de réduire le fardeau et les souffrances liés à la maladie. Une caractéristique importante du CIRC est son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations ; son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité.

Les données financières du CIRC ne sont pas consolidées dans le rapport financier de l'OMS. Selon IPSAS 6 "Etats financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées" qui permet de déterminer quelles entités devraient être consolidées au sein d'une organisation économique, le CIRC ne remplit pas les conditions d'une consolidation au sein de l'OMS car le CIRC détient ses propres instances de Direction et n'est pas soumis à l'Assemblée Mondiale de la Santé.

Les états financiers n'incluent que les opérations du CIRC, qui ne possède pas de filiales ou intérêts dans des entités associées ou des entités contrôlées conjointement.

### **Note 2: Base de préparation et de présentation**

#### **2.1 Normes comptables**

Les Etats financiers du CIRC pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 été préparés sur la base de la comptabilité d'exercice conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon la convention sur le coût historique et selon le principe de continuité d'activité.

#### **2.2 Règles financières**

Ces états financiers ont également été préparés selon le Règlement financier du CIRC et les Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) incluant un exercice annuel du 1 janvier jusqu'au 31 Décembre.

#### **2.3 Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères**

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Etats financiers du CIRC est l'euro. Les transactions effectuées dans une autre monnaie que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs exprimés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros

au taux UNORE du jour de clôture de l'exercice. Les gains ou les pertes qui s'ensuivent sont comptabilisés dans l'Etat de la performance financière.

## 2.4 Etats financiers

a. Conformément à la norme IPSAS 1, un jeu complet d'Etats financiers a été préparé comme suit :

- Etat de la situation financière (Etat I)
- Etat de la performance financière (Etat II)
- Etat des variations de l'actif net/situation nette (Etat III)
- Tableau des flux de trésorerie (Etat IV)
- Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V)
- Notes, comprenant un résumé des principales normes comptables, une explication des Etats financiers et d'autres informations importantes.

Le tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte.

De plus, les tableaux suivants ont été préparés pour apporter des informations supplémentaires aux Etats financiers ci-dessus :

- Etat de la performance financière, par fonds principaux (Tableau 1)
- Etat de la performance financière, par autres fonds (Tableau 2)
- Etat du recouvrement des contributions des Etats participants (Tableau 3)

## 2.5 Ajustement des soldes d'ouverture

a) Depuis le 1 janvier 2016, le CIRC a changé sa méthode comptable afin de comptabiliser les avantages du personnel conformément à IPSAS 39. Ainsi, les gains et pertes actuariel(le)s pour l'Assurance –maladie du personnel après cessation de service (ASHI) ont été directement comptabilisés dans l'actif net/situation nette. Les conséquences de ce changement de méthode comptable sont appliquées de manière rétrospective, nécessitant le retraitement des informations comparatives 2015 dans les Etats I et II.

b) Un retraitement sur les stocks de publications a été nécessaire afin de capitaliser une publication reçue en 2015 d'un coût total de 7105 € dont la charge apparaît dans Gestion des achats et autres charges d'exploitation diverses pour le même exercice. Ce retraitement a également été appliqué de manière rétrospective.

Impact sur l'Etat de la situation financière (Etat I) :

		31-Dec-15	Retraitements	Retraité 31-Dec-15
a) Passifs non courants	Avantages du personnel	35 945 659	7 252 497	43 198 156
b) Actifs courants	Stocks	200 162	7 105	207 267
Actif net/situation nette	Etats participants - Autres	(29 159 107)	(7 245 392)	(36 404 499)

Impact sur l'Etat de la performance financière (Etat II) :

		31-Dec-15	Retraitements	Retraité 31-Dec-15
a) Charges	Charges de personnel	22 135 663	( 662 225)	21 473 438
b) Charges	Gestion des achats et autres charges d'exploitation diverses	4 919 904	( 7 105)	4 912 799
Surplus (déficit) net pour l'exercice financier		(4 561 426)	( 669 330)	(3 892 096)

**Note 3: Principales méthodes comptables**

**3.1 Comptes de créance**

Les contributions à recevoir et autres créances courantes sont enregistrées à leur valeur de réalisation estimée. Celles-ci comprennent les contributions à recevoir sous forme de contributions statutaires, contributions volontaires à objet spécifié et autres types de créances. Les contributions à recevoir et autres créances sont classées comme courante lorsque les créances sont dues dans l'année qui suit la clôture de l'exercice et comme non courantes si les créances sont dues plus d'un an après la date de clôture de l'exercice.

- a) *Contributions statutaires.* Les contributions statutaires des Etats participants sont dues au 1er janvier de chaque année. Les contributions statutaires sont comptabilisées annuellement, en début d'année, conformément aux contributions approuvées par le Conseil de Direction. Une provision est créée pour les contributions statutaires non versées depuis plus de deux ans après l'échéance ou pour tout autre montant rééchelonné. La provision pour contribution statutaire est reprise lorsque la source de ce financement intérimaire est remboursée. Conformément au paragraphe 5.3 de l'Article V du Règlement financier du CIRC, dans l'attente des contributions annuelles statutaires au budget, les crédits peuvent être temporairement financées par le Fonds de Roulement, ou, si le solde du Fonds de Roulement ne le permet pas, par un emprunt interne à d'autres sources de trésorerie du Centre, à l'exception du Fonds de Dépôt.
- b) *Contributions volontaires à objet spécifié.* Les créances sont comptabilisés sur la base d'un accord contractuel ente le CIRC et les donateurs. Les contributions à recevoir qui restent impayées 365 jours après la date d'échéance sont revues annuellement et une provision pour créances douteuses est établie pour celles jugées douteuses.
- c) *Autres créances.* Concernant les autres types de créances, une provision est créée après mise en évidence du caractère douteux de cette créance et après plus de 365 jours impayés.

**3.2 Stocks**

Le CIRC comptabilise les publications dans le cadre de ses stocks. Ces publications sont confiées aux Editions OMS et le CIRC en conserve la propriété.

Les stocks de publications du CIRC sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique et ils sont donc évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant (IPSAS 12, paragraphe 17). Le coût des publications publiées entre 2010 et 2013 est valorisé sur la base du coût réel d'impression tandis que le coût des publications publiées

avant 2010 est valorisé sur la base du coût moyen d'impression par page des publications publiées entre 2010 et 2013. Lorsque les informations manquent pour déterminer le coût, tel que pour les publications des années 90 et pour lesquelles il n'y a plus de stock à la clôture, un coût nominal de 1€ est appliqué.

La valeur comptable des stocks est déterminée en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est reconnue en charge.

### **3.3 Immobilisations corporelles**

Cette catégorie comprend les bâtiments, équipements et aménagement, le matériel de laboratoire et de bureau ainsi que les véhicules à moteur appartenant au CIRC.

Le CIRC comptabilise les immobilisations corporelles depuis 2010. Lors de la première comptabilisation, les immobilisations, à l'exception des bâtiments, acquises avant le 1er janvier 2010 étaient portés aux dépenses à la date d'achat et n'étaient pas comptabilisées comme des actifs.

Les bâtiments comptabilisés dans le solde d'ouverture du 1er janvier 2010 sont le Sasakawa Memorial Hall (mai 1988), le Centre de Ressources biologiques (novembre 1995) et le bâtiment Latarjet (novembre 2000). Le bâtiment principal du CIRC, la Tour, ainsi que le terrain sont propriétés de la Ville de Lyon et n'apparaissent donc pas dans les immobilisations corporelles.

Depuis le 1er janvier 2010, les immobilisations corporelles dont la valeur dépasse 3000 € sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'Etat de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient acquises par une opération sans contrepartie, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts historiques dont on déduit l'amortissement et les dépréciations. Toutes les immobilisations corporelles du Centre sont des actifs non générateurs de trésorerie.

L'amortissement est appliqué aux immobilisations corporelles afin de diminuer leur valeur ou leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile en appliquant la méthode d'amortissement linéaire, sauf pour le terrain (s'il y a lieu) qui n'est pas soumis aux amortissements.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est présentée ci-dessous :

Type d'immobilisation	Durée de vie utile estimée (années)
Bâtiments	40
Équipement et aménagement	8
Véhicules à moteur	5
Matériel de laboratoire	5
Matériel de bureau	3

### 3.4 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont les biens immatériels que le CIRC possède. Les actifs incorporels dont la valeur excède le seuil préétabli de 75 000 € sont estimés à leur coût historique moins leur amortissement cumulé et leur perte de valeur. L'amortissement des actifs incorporels est déterminé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des actifs incorporels est présentée ci-dessous :

Classes d'actifs incorporels	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile estimée (en années)
Logiciels achetés	Linéaire	3
Logiciels développés en interne	Linéaire	3
Licences et droits	Linéaire	3

Les immobilisations incorporelles du CIRC sont supposées avoir une valeur résiduelle de zéro car les immobilisations incorporelles ne sont pas vendues ou transférées à la fin de la durée de vie utile.

### 3.5 Baux

Un bail est l'accord par lequel le bailleur donne au preneur pour un paiement ou une série de paiements le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée. En général, on distingue deux types de bail : les contrats de location-financement et les baux d'exploitation.

Un contrat de location-financement est une opération qui, en substance, transfère tous les risques et avantages découlant de la propriété d'un bien. Le titre de propriété n'est pas nécessairement transmis. Si le contrat de location est spécifiquement un contrat de location-financement, le CIRC doit reconnaître un actif et un passif :

- L'actif correspond au droit de faire usage du bien pendant la durée du contrat de location. Ce bien sera amorti au cours de sa vie utile.
- Le passif représente le montant minimal des versements locatifs que le CIRC doit payer au propriétaire/bailleur.

Un bail d'exploitation est un bail qui n'est pas un contrat de location-financement. Il n'est pas considéré comme un actif ; les paiements au propriétaire/loueur sont comptabilisés comme des loyers et sont comptabilisés en charge.

### 3.6 Dettes et charges à payer

Les dettes à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou aux services qui ont été fournis et facturés mais dont le paiement n'a pas encore été effectué.

Les charges à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou services qui ont été délivrés et fournis au Centre au cours de l'exercice mais qui n'ont pas encore été facturés.

### 3.7 Produits différés

Les produits différés constituent un engagement juridiquement contraignant entre le Centre et ses donateurs. Les produits différés sont reconnues lorsque 1) un engagement contractuel écrit est établi par les deux parties, à savoir le Centre et ses donateurs, et 2) lorsque les fonds sont budgétés et dus dans un exercice futur. Les produits différés sont considérées comme non courants s'ils sont dus plus d'un an après la date de clôture.

### 3.8 Avantages du personnel

Les avantages du personnel du CIRC comprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail.

#### *a) Avantages à court terme*

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont réglés dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils sont calculés à partir de leur valeur nominale sur la base de droits acquis au taux de rémunération du moment. Ils comprennent les avantages pour un premier emploi dans le Centre (prime d'affectation), les avantages ordinaires mensuels (salaires, primes), les absences et congés rémunérés (congés annuels, congé de maladie, congé maternité/paternité/d'adoption) et d'autres avantages à court terme (allocation pour frais d'études des enfants, remboursement d'impôts). Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. Ils sont considérés comme des passifs courants.

#### *b) Les avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent la caisse de retraite et l'Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI), à verser après l'achèvement du contrat. Les régimes sont définis soit comme des régimes à cotisations déterminées soit comme des régimes à prestations déterminées. En ce qui concerne les régimes à cotisations déterminées, les obligations pour chaque exercice sont déterminées par les montants des contributions pour cette période. Aucune hypothèse actuarielle n'est requise pour mesurer les obligations ou les charges. Les avantages sociaux du personnel postérieurs à l'emploi sous la forme de régimes à prestations déterminées sont mesurés à la valeur actuelle des



obligations au titre des prestations déterminées ajustées des pertes et gains actuariels non comptabilisés et des coûts de service passés non comptabilisés.

CCPPNU : Le CIRC est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Cette Caisse a été instaurée par l'Assemblée Générale des Nations Unies afin de fournir au personnel des avantages sociaux notamment en matière de retraite, en cas de décès, de handicap et autres avantages au personnel. La Caisse commune est un régime de pension à prestations déterminées inter-entreprises. Le CIRC, tout comme les autres organisations membres de cette caisse, n'est pas en mesure d'établir sa part de la situation financière et des performances du régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. De ce fait, le Centre comptabilise ce régime de retraite comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39.

La contribution du Centre à la CCPPNU est composée de sa contribution mandatée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de toute part d'un déficit actuariel, selon l'Article 26 du Règlement du Fonds. Les sommes nécessaires pour combler cet éventuel déficit ne sont dues que lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué les dispositions de l'article 26, après avoir constaté qu'une évaluation du bilan actuariel du Fonds justifie que le déficit soit comblé, à la date de l'évaluation. À la date de rédaction de ce rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué cette disposition.

ASHI : Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI) - Le Fonds d'assurance-maladie du personnel couvre les membres du personnel de l'OMS, les membres à la retraite et leurs ayants-droit. Le Fonds est administré par le Siège de l'OMS et financé par les contributions versées par les participants (1/3) et par l'Organisation (2/3). La valeur du passif du Centre envers les employés concernant ASHI est donnée par l'OMS en fin d'année sur la base d'une évaluation menée par des actuaires indépendants.

*c) Autres avantages du personnel à long terme*

Les autres avantages du personnel à long terme sont à verser après la cessation de contrat et sont prévus d'être réglés plus de douze mois après la date de clôture, tels que les allocations de voyage et de rapatriements et les départs pour raison de santé. Ils sont considérés comme des passifs non courants. La valeur des avantages du personnel du CIRC est estimée par des actuaires indépendants.

*d) Indemnités de fin de contrat de travail*

Les indemnités de fin de contrat comprennent en général les indemnités de départ volontaire (suppression de poste, allocation de fin de service et séparation d'un commun accord) et sont prévues d'être réglées dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

### 3.9 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont constituées en vue de passifs et de charges futurs lorsque le CIRC a une obligation légale ou constructive actuelle résultant d'événements passés et pour lesquels il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Les autres engagements ne remplissant pas les critères d'un passif sont communiqués dans les notes afférentes aux Etats financiers sous la forme de passifs éventuels, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du CIRC.

### 3.10 Produits

Le Centre perçoit des produits de différentes sources qui peuvent être classées selon les huit catégories suivantes.

- a. *Contributions statutaires des Etats Participants.* Les produits issus des contributions des Etats participants pour le budget-programme sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice en accord avec les contributions approuvées par le Conseil de Direction.
- b. *Contributions statutaires des nouveaux Etats participants.* Produits découlant des contributions statutaires non inscrites au budget des nouveaux Etats participants, basés sur l'augmentation progressive des contributions, conformément au règlement financier du CIRC, Article IV.4.3, et aux Résolutions GC/37/R9 et GC/54/R18 ainsi qu'au mode de calcul des contributions décrit dans la Résolution GC/15/R9.

En application de l'article V.5.5 du Règlement financier du CIRC, les contributions non inscrites au budget des nouveaux Etats participants sont créditées au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Un montant de 34 650 euros (ou US\$ 50 000 au taux de 0.693), prélevé de la première contribution versée par chaque nouvel Etat participant, est transféré au Fonds de Roulement, conformément à la Résolution GC/5/R14.

- c. *Contributions volontaires.* Les produits des contributions volontaires peuvent être des contributions à objet spécifié ou des contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions et sont soumises aux résolutions du Conseil de Direction.

Le CIRC considère que bien qu'il existe des restrictions à l'usage des contributions volontaires à objet spécifié, ces restrictions ne correspondent pas à la définition d'une condition, telle qu'elle est décrite par la norme IPSAS 23.

Les produits faisant partie des contributions volontaires à objet spécifié sont comptabilisées lorsqu'un contrat est signé par le CIRC et les donateurs. Les produits des contributions volontaires sans objet spécifié sont comptabilisés à la réception des dons.

- d. *Activités génératrices de produits.* Les produits proviennent de la vente des publications du CIRC et sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue. Ces produits sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Ces publications sont destinées à une diffusion à but non lucratif, et la vente de ces publications ne fait pas partie des activités ordinaires du CIRC. Ces publications sont mises en vente par l'OMS, selon l'accord du 22 septembre 2016.

- e. *Autres produits opérationnels.* Les autres produits opérationnels sont comptabilisés lorsque les biens ou services sont reçus. Ils comprennent la vente d'équipement et de matériels ainsi que les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs.
- f. *Fond de dépôt.* Les frais versés par les membres du personnel suivant un cours de langue sont comptabilisés en tant que fonds de dépôt. Ils sont utilisés pour financer en partie les salaires des professeurs. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue.
- g. *Produits correspondant à la prestation de services.* Ces produits correspondent au coût des dépenses d'appui au programme collecté au taux normal de 13 % des contributions volontaires à objet spécifié, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC/OMS (Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA34.17). Ils sont enregistrés mensuellement sur la base des dépenses engagées réelles. Afin d'éviter une double comptabilisation, les produits et l'équivalent des dépenses sont éliminés, comme le montre le Tableau 1.
- h. *Contributions en nature.* Les contributions en nature adressées au CIRC sont, le cas échéant, enregistrées en tant que biens reçues. Elles sont comptabilisées à la fois comme produit et comme charge au sein des contributions volontaires. Une évaluation est pratiquée sur chaque don pour garantir que l'enregistrement corresponde à une juste valeur marchande. Les dons d'immobilisations corporelles sont valorisés à leur juste valeur marchande et comptabilisés en immobilisations et produits.

### 3.11 Charges

Les charges sont comptabilisées sur la base d'une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire à la livraison des biens ou à la prestation des services incluant que le CIRC devienne propriétaire desdits biens ou services ou que ces derniers aient été délivrés de manière satisfaisante.

Une réservation de fonds représente un engagement ferme ou une obligation liée à des biens ou des services qui n'ont pas été reçus. Ces réservations n'apparaissent pas dans l'Etat de la performance financière mais sont présentés dans l'Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice financier faisant partie de l'Etat V.

### 3.12 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode qui sépare les ressources en catégories (les fonds), ce qui permet l'identification à la fois de leur source et de leur utilisation. Les fonds permettent une meilleure présentation des produits et des charges. Le Centre dispose de six fonds : le Budget ordinaire, le Fonds de Roulement, le Fonds spécial du Conseil de Direction, le Compte des Contributions volontaires (donations à objet spécifié ou à objet non spécifié) et le Fonds de dépôt.

Tout virement entre fonds qui résulterait en une duplication de produits et/ou de charges est éliminé lors de la consolidation de tous les fonds. Les transferts intra fonds, tels que ceux réalisés pour les Dépenses d'Appui au Programme au sein des Contributions Volontaires sont eux aussi éliminés.

Les types de fonds sont détaillés ci-dessous.

- a. *Budget Ordinaire (RB)*. Ce terme désigne le fonds général destiné aux dépenses relatives aux services administratifs et aux activités permanentes du Centre, tel que défini dans le Règlement financier du CIRC, Article 5.1. Le fonds est financé par les contributions annuelles des Etats participants et par d'autres sources éventuelles approuvées par le Conseil de Direction. En attente de la contribution statutaire annuelle au Budget ordinaire, des crédits budgétaires peuvent être temporairement financés par le Fonds de Roulement.
- b. *Fonds de Roulement (WCF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.2 du Règlement financier du CIRC. Les produits du fonds de roulement proviennent des contributions statutaires des nouveaux Etats participants tels que décrits au paragraphe 3.10b ou de virements du Fonds spécial du Conseil de Direction.
- c. *Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.5 du Règlement financier du CIRC. Le fonds doit être utilisé sur la décision du Conseil de Direction, approuvée au deux tiers de ses membres, à savoir les représentants de chaque Etat participant.
- d. *Contributions Volontaires (VC)*. Ce fonds comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié telles que décrites au paragraphe 3.10c.
- e. *Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme (PSC)*. Ce compte comprend les produits correspondant à la prestation de services, tels que décrits au paragraphe 3.10g ainsi que les charges de financement de ce fonds.
- f. *Fonds de dépôt (TF)*. Les fonds de dépôt ont été maintenus par le Centre pour financer les cours de langues au profit du personnel, comme décrit au paragraphe 3.10f.

g. *Etats Participants – Autre*. Les comptes suivants sont groupés et présentés dans les états financiers sous *Etats Participants – Autre*.

- *Fonds Commun*. Ce fonds reflète le mouvement des comptes d'actif et passif du CIRC résultant de changements sur les stocks et amortissements.
- *Fonds à but spécial*. Sont inclus les fonds TQ et TP et le fonds pour l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI).

### 3.13 Comparaison au budget

Le budget et les états financiers au sein du Centre sont préparés sur des bases différentes. Les budgets du Centre sont établis selon une comptabilité de caisse modifiée au lieu d'une comptabilité d'exercice (normes IPSAS). Ils sont aussi biennaux au lieu d'être annuels. Bien que les chiffres annuels soient disponibles, le solde de fonds lors de la première année de l'exercice biennal peut être reporté et utilisé lors de la seconde année.

Le budget du Centre est un budget intégré, ratifié par le Conseil de Direction (GC) lors de l'approbation des différents éléments du Budget ordinaire. Les autres fonds n'ont pas de budgets approuvés.

L'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé et les montants réels, calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Puisque les bases utilisées dans la préparation du budget et des états financiers diffèrent, la Note 9 établit le rapprochement des montants réels présentés dans l'Etat V et des montants réels présentés dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

## Note 4: Actifs

### 4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ceci comprend les disponibilités, la trésorerie en dépôt au PNUD, les dépôts bancaires (liquidités, disponibles à tout moment) que le CIRC détient pour tous ses fonds. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de remplir des engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins d'investissement ou autres.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Disponibilités	7 113	12 065
Dépôt au PNUD	222 605	290 495
Dépôts bancaires	27 310 296	24 924 693
<b>Total</b>	<b>27 540 014 €</b>	<b>25 227 253 €</b>

### 4.2 Contributions à recevoir et autres créances, nettes

Le total des créances, nettes de provisions, s'élève à 22 873 738€ en fin d'exercice. Il comprend les montants à recouvrer des contributions statutaires, des contributions volontaires à objet spécifié et d'autres créances. Le détail des contributions à recevoir et autres créances courantes et non courantes se trouve ci-dessous.

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total 31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Contributions statutaires non versées	4 386 681		4 386 681	4 593 446
Contributions volontaires à objet spécifié	10 715 882	7 952 198	18 668 080	18 363 496
Autres créances *	1 952 628		1 952 628	1 401 604
<b>Total des créances</b>	<b>17 055 191</b>	<b>7 952 198</b>	<b>25 007 389</b>	<b>24 358 546</b>
<b>Moins: Total des provisions</b>	<b>(2 133 651)</b>		<b>(2 133 651)</b>	<b>(2 421 943)</b>
<b>Total des créances nettes</b>	<b>14 921 540€</b>	<b>7 952 198€</b>	<b>22 873 738€</b>	<b>21 936 603€</b>

\* Les autres créances comprennent les remboursements d'impôt (19 920 €), le remboursement de TVA (316 433€), les créances liées aux redevances et publications (1 602 407 €) et les dépôts de fournisseurs (13 868 €).

**Total des provisions pour contributions à recevoir et autres créances:**

	<u>Courantes</u>	<u>Non-non courantes</u>	<u>Total 31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Solde d'ouverture provisions contribution statutaire	2 294 279		2 294 279	1 353 824
Solde d'ouverture provisions pour CV à objet spécifié	127 664		127 664	371 254
Solde d'ouverture provisions pour autres créances	0		0	0
Total du solde d'ouverture – début d'exercice	2 421 943		2 421 943	1 725 078
<u>Plus:</u> Provisions pour contribution statutaire	854 561		854 561	1 617 368
Provision pour CV à objet spécifié	0		0	0
Provision pour autres créances	0		0	0
Total des provisions	3 276 504		3 276 504	3 342 446
<u>Moins:</u> Reprise provision contribution statutaire	(1 015 189)		(1 015 189)	(676 913)
Reprise provision pour CV à objet spécifié	(127 664)		(127 664)	(243 590)
Reprise provision pour autres créances	0		0	0
Total des provisions - fin d'exercice	2 133 651€		2 133 651€	2 421 943€

Les provisions susceptibles d'être reprises/utilisées dans les douze mois après la date de clôture sont désignées comme actifs courants. Les actifs non courants sont la part des provisions qui seront reprises/utilisées après les douze premiers mois qui suivent la date de clôture.

**4.3 Créances relatives au personnel**

Le solde total des créances relatives au personnel s'élève à 169 137 €, en augmentation nette de 44 225 € par rapport à l'exercice précédent. La ventilation par type de créance est la suivante.

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	129 090	94 206
Avances concernant les voyages en mission	33 337	29 299
Avances sur salaire	1 786	1 307
Avances concernant les congés dans les foyers	4 741	0
Autres avances	183	100
Total	169 137€	124 912€

**4.4 Charges constatées d'avance**

La valeur totale des charges constatées d'avance est 397 522 €. Ces charges font référence aux avances de paiement versées aux fournisseurs avant la réception des biens ou des services. Lorsque les biens ou les services sont délivrés, les charges constatées d'avance sont extournées et la charge est comptabilisée. Par ailleurs, les boursiers du CIRC sont payés un mois à l'avance et le paiement de l'allocation de janvier 2017 est inclus dans ce compte.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Charges constatées d'avance – fournisseurs	232 659	209 501
Avances sur allocations de recherche	164 863	171 582
Total	<u>397 522€</u>	<u>381 083€</u>

#### 4.5 Intérêts à recevoir

La somme de 849 € représente le montant des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et qui n'ont pas été reçus.

#### 4.6 Stocks

La somme de 131 134 € représente la valeur des stocks de publications mis à disposition pour la vente par les Editions de l'OMS en fin d'exercice.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>retraité</u> <u>31-Déc-15</u>
Solde en début d'exercice	207 267	352 260
Additions	97 524	152 527
Distributions	(131 279)	(164 703)
Destructions/ajustements	(42 378)	(132 817)
Solde en fin d'exercice	<u>131 134€</u>	<u>207 267€</u>

#### 4.7 Immeubles de placement

L'appartement que le CIRC a acquis grâce à un héritage en 2015 a été vendu en février 2016. Il n'y a pas de nouveaux immeubles de placement acquis en 2016.

#### 4.8 Immobilisations corporelles, nettes

La valeur des immobilisations corporelles, nettes d'amortissements cumulés en fin d'exercice, est de 2 821 328 €. Sont compris les bâtiments propriété du CIRC, les matériels de laboratoire et de bureau, les équipements et aménagements, et les véhicules à moteur.



	Bâtiments	Equipements de laboratoire	Matériels de bureau et autres	Equipements et aménagements	Véhicules à moteur	Total 31-déc-16	31-déc-15
<i><u>Coût ou valeur:</u></i>							
Solde – début exercice	2 906 098	3 922 808	750 692	56 609	113 689	7 749 896	6 181 756
Acquisitions		361 599				361 599	798 598
Diminutions			(16 808)			(16 808)	(57 351)
Ajustement		37 523	6 981	3 215		47 719	826 893
Solde- fin d'exercice	2 906 098	4 321 930	740 865	59 824	113 689	8 142 406	7 749 896
<i><u>Amortissements cumulés:</u></i>							
Solde – début exercice	1 433 525	2 265 782	678 519	35 153	77 186	4 490 165	2 956 842
Dotations pour l'exercice	72 654	632 914	69 105	7 078	18 251	800 002	763 781
Reprises			(16 808)			(16 808)	(57 351)
Ajustement		37 523	6 981	3 215		47 719	826 893
Solde – fin d'exercice	1 506 179	2 936 219	737 797	45 446	95 437	5 321 078	4 490 165
<i><u>Valeur nette comptable:</u></i>							
Début d'exercice	1 472 573	1 657 026	72 173	21 456	36 503	3 259 731	3 224 914
Fin d'exercice	1 399 919	1 385 711	3 068	14 378	18 252	2 821 328	3 259 731

De plus, le CIRC détient 73 articles (immobilisations corporelles) d'une valeur d'acquisition de 1 918 507 € qui sont entièrement amortis et toujours en service en fin d'exercice.

#### 4.9 Autres actifs non financiers

La voiture que le CIRC a reçue grâce à un héritage en 2015 a été vendue par enchère en 2016. Il n'y a pas d'autre actif non financier acquis en 2016.

## Note 5: Passifs

### 5.1 Contributions reçues en avance

Le montant total de 900 646 € représente les contributions anticipées de 2017 reçues par avance de la part des États participants, la contribution volontaire reçue avant la signature de l'accord et les produits provenant des publications reçues en avance.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Contribution statutaire 2016 reçue d'Australie		854 561
Contribution statutaire 2017 reçue de la Belgique	882 900	0
Contribution statutaire 2017 reçue du Canada	3 064	0
Contribution volontaires reçue en avance	12 571	0
Autre revenu reçu en avance	2 111	0
Total	<u>€900 646</u>	<u>€854 561</u>

### 5.2 Dettes et charges à payer

Le solde total en fin d'exercice s'élève à 1 353 520 € et représente du passif à court terme. Les charges de personnel/STA/boursiers ci-dessous comprennent les salaires à payer, les dettes envers l'association du personnel et les paiements (comme les remboursements de voyage ou les allocations) versées aux personnel/STA/boursiers.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Personnel/boursiers	23 961	15 924
Fournisseurs	99 890	43 308
Charges à payer	1 229 669	1 291 739
Total	<u>€ 1 353 520</u>	<u>€ 1 350 971</u>

### 5.3 Avantages du personnel

Les avantages du personnel, s'élevant à 52 790 828 €, incluent les salaires à payer, les avantages à court terme, les avantages du personnel après cessation de service (assurance-maladie du personnel – ASHI) et d'autres avantages sociaux à long terme. Ce montant comprend des passifs non-inscrits au budget pour un total de 47 555 948 € (voir note 6.6 b).

L'évaluation des avantages sociaux à court terme a été faite par le Centre ; l'évaluation de l'assurance-maladie du personnel et des autres avantages sociaux à long terme a été faite par des consultants actuaires indépendants.

**a) Sommaire des avantages du personnel:**

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total 31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Avantages du personnel à court terme	906 660		906 660	872 868
Autres avantages du personnel à long terme	206 558	1 810 548	2 017 106	1 673 047
Avantages du personnel après cessation de service (ASHI)		49 867 062	49 867 062	41 676 152
Indemnités de fin de contrat de travail				75 339
<b>Total</b>	<b>1 113 218€</b>	<b>51 677 610€</b>	<b>52 790 828€</b>	<b>44 297 406 €</b>

**b) Comptes TQ et TP :**

Ces comptes ont été créés pour financer les avantages des membres du personnel. Ils sont collectés par le biais de la paye. Le solde total à la fin de la période s'élève à 5 234 590 €.

*Compte TQ* : Ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à court terme. Il est alimenté par une provision budgétaire fixée à 10% des salaires du personnel professionnel et des ajustements complémentaires.

*Compte TP* : Ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à long terme, les avantages sociaux après cessation de service et les indemnités de fin de contrat. Il est approvisionné par une provision budgétaire fixée pour 2010 à 3,5% des salaires et ajustements de poste des salariés en contrat longue durée et à 5,5% de ceux des salariés temporaires, conformément au mémorandum de l'OMS du 17 décembre 2010.

	<u>Courant</u>	<u>Non Courant</u>	<u>Total 31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Solde du fonds en début d'exercice	1 853 275	2 551 534	4 404 809	3 549 116
<u>Plus</u> : Apport de fonds dans l'année	934 263	536 271	1 470 534	1 406 777
<u>Moins</u> : Sortie de fonds dans l'année	(555 717)	(85 036)	(640 753)	(551 084)
<b>Solde du fonds en fin d'exercice</b>	<b>2 231 821 €</b>	<b>3 002 769 €</b>	<b>5 234 590 €</b>	<b>4 404 809 €</b>

Les sorties de fonds en 2016 incluent les paiements suivants relatifs aux avantages du personnel.

	<u>Courant</u>	<u>Non Courant</u>	<u>Total 31-Déc-16</u>
Droits liés au recrutement	153 110		153 110
Droits liés à la séparation	112 169	85 036	197 205
Allocations pour frais d'études	219 547		219 547
Voyages pour congés dans les foyers	65 937		65 937
Visite médicale périodique et assurance	4 954		4 954
<b>Total – sortie de fonds</b>	<b>555 717 €</b>	<b>85 036 €</b>	<b>640 753 €</b>

**c) Évaluation des avantages du personnel à court terme :**

Les avantages à court terme comprennent le solde des congés annuels acquis, les allocations pour frais d'études et les congés dans les foyers. Tous sont des passifs courants. Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. La valeur du solde des congés annuels est calculée conformément au paragraphe 380.2.2 de la Section 3 du Règlement du Personnel.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Provision pour congés payés	854 819	814 086
Allocations pour frais d'études	51 551	37 682
Salaires à payer	290	21 100
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>906 660€</u>	<u>872 868€</u>

**Rapprochement:**

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Obligations au titre de prestations définies – début d'année	872 868	932 805
<u>Plus:</u> Charges comptabilisées pendant l'année	535 270	421 227
<u>Moins:</u> Paiement réel	<b>(501 478)</b>	<b>(481 164)</b>
Obligations au titre de prestations définies - fin d'année	<u>906 660 €</u>	<u>872 868 €</u>

**d) Évaluation des avantages du personnel à long terme :**

Les avantages à long terme comprennent les allocations en cas de décès, les primes de rapatriement, les allocations de voyage de rapatriement et les déménagements liés au rapatriement ainsi que les indemnités pour raisons de santé. Les actuaires déterminent leur valeur à la fin de chaque année sur la base d'hypothèses et méthodes retenues d'un commun accord.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Allocations en cas de décès	130 578	112 935
Primes de rapatriement	1 439 778	1 191 881
Allocations de déménagement lié au rapatriement	290 560	243 882
Allocations de voyage de rapatriement	89 371	72 151
Indemnités pour raisons de santé	66 819	52 198
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>2 017 106 €</u>	<u>1 673 047 €</u>

**Synthèse actuarielle :**

	31/12/2016 Evaluation	31/12/2015 Evaluation
<b>Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 141 (c)</b>		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	1 673 047	1 935 332
Coût des services	156 556	320 151
Coût financier	33 540	30 407
(Montant total brut des prestations versées)	(85 036)	(64 380)
Cotisations des participants	0	0
Changement dans les méthodes comptables	0	0
Modification du régime	0	0
(Gains)/pertes actuariel(le)s	(238 999)	(548 463)
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	2 017 106€	1 673 047€
<b>Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 141 (f)</b>		
Obligation au titre des prestations définies	2 017 106	1 673 047
(Actifs du régime)	0	0
(Excédent)/déficit – Etat de la Situation Financière	2 017 106	1 673 047
(Actif)/passif courant	206 558	151 043
(Actif)/passif non courant	1 810 548	1 522 004
<b>Charge de l'exercice – 141 (g)</b>		
Coût des services	156 556	320 151
Coût financier	33 540	30 407
Rendement attendu des actifs	0	0
Réévaluations	(238 999)	(548 463)
(Produit)/charge total(e)	429 095 €	(197 905) €

**Hypothèses actuarielles :**

Date de l'évaluation	31 décembre 2016
Taux d'actualisation	1,4% (2,1% lors de l'évaluation précédente). Basé sur la courbe de rendement Aon Hewitt pour l'indice iBoxx de la zone euro et le flux de trésorerie prévisionnel au titre des avantages à payer à ce jour. Le taux d'actualisation obtenu est arrondi au 0.1% près.
Rendement attendu de l'actif	Non applicable.
Inflation générale annuelle	1,6% (même taux que lors de l'évaluation précédente). Sur la base des hypothèses d'Aon Hewitt pour le marché financier au titre des prévisions d'inflation dans la zone euro pour les dix années à venir.
Barème annuel des traitements	Inflation générale, plus 0,5% par année au titre des primes liées à la productivité, plus les primes liées au mérite. Les primes liées à la productivité et au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation au 31 décembre 2015 de la Caisse Commune des pensions du Personnel des Nations Unies (UNJSPF).
Taux de change futurs	Égal aux taux au comptant officiels des Nations Unies au 31 Décembre 2016.
Valeur des actifs	Aucune; le régime n'a pas d'actif légalement détenu par une entité distincte.
Comptabilisation des gains ou pertes actuariels	Les profits et les pertes sont immédiatement comptabilisés parmi les charges de l'exercice auxquels ils se rattachent.

Participation aux : allocation de rapatriement, voyage de rapatriement, et déménagement lié au rapatriement	70% des participants satisfaisant le critère d'éligibilité sont supposés choisir de bénéficier des avantages. (C'est une diminution par rapport aux hypothèses de l'évaluation précédente qui supposaient que 100% des participants satisfaisant le critère d'éligibilité étaient supposés choisir de bénéficier des avantages ; reflétant ainsi une étude de retour d'expérience sur les récents paiements d'avantages pour l'Organisation Panaméricaine de la Santé et l'Organisation Mondiale de la Santé).
Allocation de rapatriement	Les années de service ouvrant droit à la prime depuis la date d'entrée en fonction sont supposées, par prudence, être effectuées hors du pays de résidence.
Voyage de rapatriement	<p>Le coût moyen du billet d'avion en 2016 est de 3 471 dollars US par membre du personnel y compris le coût de couverture des dépendants. D'après une étude menée du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 septembre 2011.</p> <p>Les montants sont convertis en euros au taux de change à la date de l'évaluation.</p> <p>Toute séparation de service avant l'achèvement d'une année de service induisant la perte des avantages est reflétée implicitement dans l'hypothèse liée à la participation.</p>
Allocation de déménagement liée au rapatriement	<p>14 550 dollars US pour les salariés ayant une ou plusieurs personnes à charge et 9 700 dollars US pour les salariés sans personne à charge. Les montants sont une moyenne pondérée des montants liés aux salariés temporaires et des montants liés aux salariés à contrat fixe et à contrat continu, basé sur la démographie de l'Organisation Mondiale de la Santé au 31 Décembre 2014. (Ceci est un changement par rapport à l'évaluation précédente des allocations forfaitaires, qui s'élevaient à 15 000 dollars US et 10 000 dollars US respectivement, afin de refléter une réduction de l'allocation forfaitaire pour les salariés temporaires).</p> <p>Le montant est converti en euros au taux de change à la date de l'évaluation.</p> <p>Toute séparation de service avant l'achèvement d'une année de service induisant la perte des avantages est reflétée implicitement dans l'hypothèse liée à la participation.</p>
Cessation de service pour raisons de santé et allocation en cas de décès	96% des invalidités et 90% des décès dus au service sont supposés être indemnisés. (Ceci est un changement par rapport à l'évaluation précédente des indemnités, qui s'élevaient à 100% dans les deux cas, afin de refléter le fait que certains salariés sont à la place supposés recevoir des indemnités liées au Fonds Spécial pour les compensations). Le Directeur Général est supposé ne pouvoir augmenter aucune indemnité.
Couverture des dépendants au sein des avantages liés au rapatriement	<p>Concernant l'allocation de rapatriement, les membres du personnel mariés et qui décèderaient en fonction ont au moins un enfant couvert.</p> <p>85% des membres du personnel masculin et 55% des membres du personnel féminin ont un dépendant.</p>

### **Méthodes actuarielles:**

Voyage de rapatriement et déménagement lié au rapatriement	Méthode des unités de crédits projetées pour estimer les prestations au prorata de la durée de service rendu (i.e., de la date d'entrée en fonction à la date de séparation).
Prime de rapatriement, indemnités de départ et allocation en cas de décès	Méthode des unités de crédits projetées pour estimer les prestations au prorata du taux d'accumulation.
Suppression de poste, indemnité de fin de service et séparation par consentement mutuel	Selon IPSAS 39, ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat. Ils sont donc exclus de l'évaluation et comptabilisés par le CIRC lorsqu'ils sont engagés.

### e) Evaluation de l'assurance-maladie du personnel :

Le Centre comptabilise l'Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) en tant qu'avantage social. Les gains et pertes actuariel(le)s sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2016 ont été établies par des actuaires professionnels dans le cadre du rapport général à l'OMS. Elles s'élèvent à 52 162 199 dollars US, soit 49 867 062 € au taux de change des Nations Unies de 0,956€/dollar US.

Les tableaux suivants sont issus des rapports faits par les actuaires de l'OMS. Tous les chiffres sont donnés en dollars américains.

#### Synthèse actuarielle :

	<u>31/12/2016</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31/12/2015</u> <u>Evaluation</u> <u>retraîtée</u> <u>(dollars US)</u>
<b>Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 14 (a)(ii)</b>		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	69 164 499	74 303 956
Coût des services	3 507 673	4 156 349
Coût financier	1 030 714	1 181 776
(Montant brut des prestations réelles versées après service)	(382 104)	(358 838)
(Total de la charge administrative réelle de la SHI)	(24 553)	(22 945)
Cotisations réelles des participants	236 930	222 290
Modifications apportées au régime	(10 949)	0
Changement de méthodes comptables	0	0
(Gain)/perte actuariel(le)	4 334 771	(10 318 089)
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	US\$ 77 856 981	US\$ 69 164 499
<b>Rapprochement des actifs – 142 (a)(i)</b>		
Actifs – début d'année	23 566 959	22 206 060
(Montant brut des prestations réelles versées par la SHI)	(970 697)	(960 952)
(Total de la charge administrative réelle de la SHI)	(62 374)	(59 776)
Total des cotisations réelles des participants à la SHI	849 662	790 451
Total des cotisations réelles de l'organisation à la SHI	1 698 886	1 668 589
(Augmentation)/diminution du passif au titre de l'article 470.1	(4 000)	564 652
Rendement attendu des actifs SHI gérés par l'OMS	359 461	1 131 089
Gain/(perte) sur les actifs	256 885	(1 773 154)
Actifs ASHI – fin d'année, net de l'application de l'article 470.1	US\$ 25 694 782	US\$ 23 566 959
<b>Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 142</b>		
Obligation au titre des prestations définies		
Active	50 036 287	39 086 770
Inactive	27 820 694	30 077 729
Total - Obligation au titre des prestations définies	77 856 981	69 164 499

	<u>31/12/2015</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31/12/2015</u> <u>Evaluation</u> <u>retraîtée</u> <u>(dollars US)</u>
Actifs ASHI du régime		
(Actifs SHI bruts du régime gérés par l'OMS)	(26 038 782)	(23 906 959)
Compensation du passif au titre de l'article 470.1 de l'OMS	344 000	340 000
(Actifs ASHI nets du régime gérés par l'OMS)	(25 694 782)	(23 566 959)
(Excédent)/déficit – Etat de la Situation Financière	US\$ 52 162 199	US\$ 45 597 540
(Actif)/passif courant	0	0
(Actif)/passif non-courant	US\$ 52 162 199	US\$ 45 597 540
<b>Charge annuelle – 142</b>		
Coût des services	3 507 673	4 156 349
Coût financier	671 253	1 181 776
(Rendement attendu des actifs)		(1 131 089)
Amortissement du coût des services passés - (crédit)/débit	(10 949)	
Charge totale – Etat de la performance financière	US\$ 4 167 977	US\$ 4 207 036
<b>Cotisations comptables attendues – 149 (b)</b>		
Cotisations attendues en 2017		
Cotisation pour et de la part des employés, net des droits/charges admin.	1 109 000	1 143 000
Cotisation de l'OMS pour les retraités	483 000	558 000
Total des cotisations attendues	US\$ 1 592 000	US\$ 1 701 000
<b>Analyse de la sensibilité du régime d'assurance maladie – 147 (a)</b>		
Coût du service + coût financier en 2016		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	3 381 659	3 939 969
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	4 538 387	5 338 125
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1%	6 174 727	7 332 815
Obligation au titre des prestations définies au 31-Déc-16		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	61 950 763	55 706 027
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	77 856 981	69 164 499
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1%	99 389 496	87 183 790

**Hypothèses et méthodes actuarielles :**

Date de l'évaluation	31 décembre 2016
Taux d'actualisation	1,1% (contre 1,5% lors de l'évaluation précédente)



	<p>Concernant l'Europe, et démarrant avec l'évaluation au 31 décembre 2010, l'OMS a adopté une approche basée sur la courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie prévisionnels du bureau européen principal.</p> <p>Le taux représente une moyenne pondérée du taux de 0,91% de la courbe de change SIX Swiss et du taux de 2,66% de la courbe pour l'indice iBoxx de la zone euro, avec une pondération au 2/3 tiers sur le 1<sup>er</sup>. Le taux obtenu est arrondi au 0,1% près.</p>
Inflation générale annuelle	<p>1,4% (même valeur que lors de l'évaluation précédente).</p> <p>Basée sur les prévisions à 10 ans de Aon Hewitt au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 concernant les hypothèses liées au marché financier mondial. Le taux pour l'Europe représente la moyenne des taux en Suisse (1,1%) et le reste de l'Europe (1,6%), arrondi à 0,1% près.</p>
Indexation de la pension annuelle	<p>Indexée sur l'inflation générale. Bien que les pensions soient uniquement augmentées lorsque l'inflation atteint 2,0% ou plus, historiquement les augmentations de pension ont pris en compte l'inflation cumulative depuis l'augmentation de pension précédente.</p>
Barème annuel des traitements	<p>Inflation générale, plus 0,5% par année au titre des primes liées à la productivité, plus les primes liées au mérite.</p> <p>Les primes liées à la productivité et au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation au 31 décembre 2015 de la Caisse Commune des pensions du Personnel des Nations Unies (UNJSPF).</p>
Méthode actuarielle	<p>Les obligations sont déterminées en utilisant la méthode des unités de crédits projetées, linéairement depuis la date d'entrée en fonctions jusqu'au plus tôt de la date d'éligibilité totale (au plus tard des 3 critères : 55 ans, 10 ans de service, et 5 ans de service continu) et de la date de départ à la retraite.</p>

**f) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :**

Le Règlement de la Caisse des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode *Open Group Aggregate*. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers du CIRC envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9% pour les participants et de 15,8% pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2015. Elle a révélé un surplus actuariel de 0,16% (contre un déficit de 0,72% lors de l'évaluation de 2013) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2015 était de 23,54% de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,7%. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 Décembre 2017.

Au 31 décembre 2015, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 141.15% (contre 127.5% lors de l'évaluation de 2013). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 100,9% (contre 91,2% lors de l'évaluation de 2013).

Après avoir évalué la suffisance actuarielle du Fonds, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'existait aucune exigence, au 31 décembre 2015, des paiements compensatoires prévus à l'article 26 du Règlement du Fonds, car la valeur actuarielle des actifs dépassait la valeur actuarielle de tous les acquis Passifs au titre du Fonds. En outre, la valeur marchande des actifs a également dépassé la valeur actuarielle de tous les passifs à payer à la date d'évaluation. Au moment de ce rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'article 26.

En 2016, le montant des cotisations du CIRC versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de 5 395 795 dollars US (5 169 888 dollars US en 2015).

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte. La Caisse des

pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et les met publiquement à disposition en ligne [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

#### 5.4 Produits différés

Les produits différés sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés jusqu'en 2016 mais pour lesquels la comptabilisation des produits correspondants a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où le Centre peut dépenser les fonds.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Passifs courants	5 233 048	3 760 788
Passifs non courants	7 952 198	8 249 922
Total produits différés	<u>€13 185 246</u>	<u>€12 010 710</u>

#### Note 6: Actifs nets/situation nette

L'actif net/capitaux propres de l'Agence a diminué de 7 312 740 € en fin d'exercice. L'Etat III fournit le résumé des variations de l'actif net/situation nette par fonds et les annexes 1 et 2 fournissent des détails sur les variations des soldes des fonds, y compris les produits et les dépenses engagés.

La présentation de l'actif net/situation nette dans l'Etat I sépare le capital par fonds comme suit.

##### 6.1 Budget Ordinaire (RB)

Le total des fonds disponibles comprend 21 356 763 € de budget approuvé pour 2016 et un solde de 278 154 € du budget ordinaire approuvé pour 2015 qui a été engagé en 2015 pour une livraison dans l'année calendaire suivante. En fin d'exercice, le solde net du fonds est de 1 386 173 €.

##### 6.2 Contributions volontaires (VC)

Le solde de ce compte s'élevant à 11 590 805 € comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié.

##### 6.3 Fonds de roulement (WCF)

Le solde du fonds a diminué de 516 283 €, résultant de l'impact net du fond supplémentaire utilisé pour l'établissement de la provision pour arriérés de contributions statutaires.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Solde en début d'exercice	1 709 032	3 291 750
<u>Plus</u> : Contribution au WCF des nouveaux Etats participants	0	34 650
Reprise de provision pour arriérés de contributions statutaires	338 278	0
<u>Moins</u> : Provision pour arriérés de contributions statutaires	<b>(854 561)</b>	<b>(1 617 368)</b>
Solde de clôture	<u>1 192 749 €</u>	<u>1 709 032 €</u>

#### 6.4 Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

Le solde de ce compte s'élevant à 12 145 905 € inclut les réserves, c'est-à-dire les charges approuvées par le Conseil de Direction mais non encore engagées.

#### 6.5 Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme (PSC)

Le solde du fonds a diminué de 4 094 336 € à 3 967 614 € au cours de l'exercice.

#### 6.6 Etats participants – Autres

Le montant de **(44 603 486 €)** représente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial.

a) Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles comme suit:

	<u>31-Déc-16</u>	<u>retraité</u> <u>31-Déc-15</u>
Stocks	131 134	207 267
Immobilisations corporelles, nettes	2 821 328	3 259 731
Total Fonds commun	<u>€2 952 462</u>	<u>€3 466 998</u>

b) Le Fonds à caractère spécial représente la portion non financée de l'obligation au titre des avantages du personnel comme décrit dans la note 5.3.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>retraité</u> <u>31-Déc-15</u>
Solde du Fonds des comptes TQ&TP (Note 5.3b)	5 234 590	4 404 809
Salaires à payer financés par d'autres sources	290	21 100
<u>Moins</u> : Total des avantages du personnel (Note 5.3a)	<b>(52 790 828)</b>	<b>(44 297 406)</b>
Total du Fonds à caractère spécial	<u><b>(47 555 948 €)</b></u>	<u><b>(36 404 499 €)</b></u>

#### 6.7 Fonds de dépôt

Ce compte a un solde de 23 722 € qui sera utilisé dans les années suivantes afin de financer les cours de langues.

## Note 7: Produit

### 7.1 Contributions statutaires

Ce compte inclut les contributions statutaires inscrites et non inscrites au budget des Etats participants ainsi que les règlements d'arriérés de contributions statutaires.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Contribution statutaire inscrite au budget	21 106 763	20 185 407
Contribution statutaire non inscrite au budget	410 409	1 355 589
Règlements d'arriérés de contributions statutaires	676 911	676 913
Diminution (augmentation) de la provision pour contributions à recevoir et autres créances	<b>(516 283)</b>	<b>(1 617 368)</b>
	<hr/> 21 677 800	<hr/> 20 600 541
Total	€	€

#### Contribution statutaire inscrite au budget

Il s'agit de la contribution des États participants pour le budget-programme biennal selon les contributions approuvées par le Conseil de Direction, qui est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice en début de chaque année, en contrepartie d'un compte client. Le montant de 21 106 763 € indiqué dans ces états financiers représente la contribution des États participants pour le budget-programme approuvé pour 2016 (résolution GC/57/R9). La situation du recouvrement de ces contributions apparaît dans le Tableau 3.

#### Contribution statutaire non inscrite au budget

La contribution statutaire non inscrite au budget inclut la contribution du Maroc, dont l'adhésion a été acceptée en 2015. La contribution de 2016 est conforme au pourcentage prévu dans les articles IV.4.3 et GC/54/R18 du Règlement financier du CIRC. Ces revenus ont été crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Contribution du Brésil (2015-75% du groupe 3)	0	659 804
Contribution du Qatar (2015-75% du groupe 5)	0	481 697
Contribution du Maroc (2015-2/3 du groupe 5)	410 409	214 088
Total	<hr/> 410 409 €	<hr/> 1 355 589 €

#### Règlements d'arriérés de contributions statutaires

Le montant de 676 911 € représente le règlement d'arriérés de contributions statutaires de la part de la Russie conformément à la Résolution GC/48/R3 (dernier versement).

#### Diminution (augmentation) de la provision pour contributions à recevoir et autres créances

Le montant de 516 283 € représente l'augmentation nette de la provision créée pour les contributions statutaires à recevoir de la part des Etats participants.

## 7.2 Contributions volontaires

La valeur comptabilisée de 11 788 336€ représente le solde net des contributions volontaires comptabilisées sur l'exercice et la diminution nette des provisions pour dépréciations des comptes de clients.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Contributions volontaires à objet spécifié	11 637 752	12 003 555
Contributions volontaires sans objet spécifié	24 568	458 490
Total des contributions volontaires	<u>11 662 320</u>	<u>12 462 045</u>
Diminution (augmentation) de la provision pour dépréciation des comptes clients	127 664	72 053
Perte approuvée sur créance irrécouvrable sans provision créée l'année précédente	(1 648)	0
Total	<u><u>11 788 336 €</u></u>	<u><u>12 534 098 €</u></u>

### Diminution (augmentation) de la provision pour dépréciation des comptes clients

	<u>31-Déc-16</u>	<u>retraité</u> <u>31-Déc-15</u>
Reprise sur provision lors du règlement de la créance	127 664	72 053
<u>Moins</u> : Provision supplémentaire pour les VC à objet spécifié	0	0
Total	<u><u>127 664 €</u></u>	<u><u>72 053 €</u></u>

## 7.3 Activités génératrices de produits

Les revenus provenant de la vente des publications du CIRC en 2016 s'élèvent à 1 614 477 €. Ce montant comprend un ajustement pour les ventes de publication de 2015 d'un montant de 148 511 €.

## 7.4 Autres produits opérationnels

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Vente d'équipement et de matériel	4 368	0
Économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs	0	10 405
Autres revenus	30 943	479
Total	<u><u>€35 311</u></u>	<u><u>€10 884</u></u>

## 7.5 Fonds de dépôt

Un total de 11 240€ a été reçu de la part des membres participant aux cours de langues. Ils sont enregistrés sur le Fonds de dépôt.

## 7.6 Produits financiers

Il s'agit des produits d'intérêts bancaires. Les intérêts s'élevaient à 8396 € et sont divisés et redistribués aux contributions à objets spécifiés conformément aux conditions stipulées dans les contrats et à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/55/R23 (5716 €) ainsi qu'aux contributions à objets non spécifiés conformément à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/23/R6 (2680 €). Les intérêts restants, s'élevant à 84 288 €, sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Produits d'intérêts redistribués aux comptes VC	8 396	13 034
Produits d'intérêts crédités au compte du GCSF	84 290	154 780
Total	<u>92 686 €</u>	<u>167 814 €</u>

## 7.7 Produits correspondant à des prestations de service

Les dépenses d'appui au programme, soit 1 060 533 € collectés sur les contributions volontaires à objet spécifié au cours de l'exercice sont éliminées de l'Etat II (voir Note 3.10g). Elles apparaissent dans les Tableaux 1 et 2.

## **Note 8: Charges**

### **8.1 Charges de personnel**

Ces charges comprennent le montant total dû aux salariés, services généraux et professionnels confondus. Les charges comprennent les salaires de base, les ajustements complémentaires et les autres types d'allocations versés par le Centre.

### **8.2 Assistants temporaires, conseillers et participants**

Les dépenses liées aux besoins en assistance temporaire comprennent les salaires, les allocations autres et indemnités de fin de contrat ainsi que la part de l'employeur pour le fonds de pension et l'assurance-maladie. En ce qui concerne les conseillers et les participants, ces dépenses sont liées aux réunions.

### **8.3 Boursiers**

Les charges comprennent l'allocation de bourse ainsi que les autres allocations pour les chercheurs invités dans le cadre des programmes de collaboration et pour les étudiants (en master, doctorants ou post-doctorants) qui suivent les programmes de formation du Centre.

### **8.4 Voyages en mission**

Le coût des voyages en mission comprend les dépenses liées aux voyages du personnel et des boursiers du Centre (coût du billet, indemnités forfaitaires et annexes). Ils ne comprennent pas les voyages statutaires qui sont considérés comme des avantages du personnel.

### **8.5 Recherche et autres accords**

Ce sont les dépenses issues des accords de recherche en collaboration (CRA), consortiums et accords de partenariats, ainsi que d'autres contrats, tels que les travaux contractuels d'imprimerie et de reliure réalisés par des entreprises extérieures et les accords pour l'exécution de travaux (APW).

### **8.6 Gestion des achats et dépenses opérationnelles diverses**

Dépenses concernant l'achat de consommables et de fournitures de bureau ainsi que diverses autres dépenses, nettes de pertes approuvées pour créances irrécouvrables.

### **8.7 Coût de distribution et destruction des stocks**

Cette rubrique inclut le coût des stocks distribués ou détruits durant l'exercice, utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

### **8.8 Amortissement**

L'amortissement des immobilisations corporelles sur l'exercice est réalisé en utilisant la méthode linéaire.

### **8.9 Perte de change Nette**

Il s'agit des pertes ou gains de change net(te)s réalisé(e)s ou non réalisé(e)s.



	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Perte (gain) de change réalisé (e), net(te)	(15 929)	(571 076)
Perte (gain) de change non réalisé (e), net(te)	1 470 785	3 153 721
Total	<u>1 454 856 €</u>	<u>2 582 645 €</u>

#### 8.10 Charge financière

La charge financière comprend les frais bancaires et écarts d'arrondi.

#### 8.11 Dépenses d'appui au programme

Ces dépenses d'appui sont imputées aux contributions volontaires à objet spécifié de l'exercice et sont éliminées dans l'Etat II consolidé. Elles se trouvent dans les Tableaux 1 et 2 (voir également Note 7.7).

#### 8.12 Virements entre fonds

Le tableau ci-dessous détaille les transferts de fonds entre le Budget ordinaire (RB) et le GCSF, et entre les contributions volontaires à objet spécifié (VC) et le GCSF pendant l'exercice.

	<u>RB</u>	<u>VC</u>	<u>GCSF</u>
Financement du RB 2016 grâce au GCSF (GC/57/R9)	250 000		(250 000)
Financement du coût budgétaire 2016 lié au réajustement monétaire grâce au GCSF (GC/57/R9)	126 100		(126 100)
Transfert du solde non dépensé de RB au GCSF	(73 337)		73 337
Transfert du solde des fonds de projets clôturés au GCSF		(6 641)	6 641
Transfert net entre fonds	<u>302 763 €</u>	<u>(6 641 €)</u>	<u>(296 122 €)</u>

### Note 9: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Lors de sa 57<sup>ème</sup> session, le Conseil de Direction a approuvé, par la Résolution GC/57/R9, un Budget ordinaire pour 2016-17 d'un total de 43 413 599 €, dont 21 356 763 € et 22 056 836 € sont affectés respectivement pour 2016 et 2017. Il n'y a eu aucune révision du programme et du budget approuvé à ce jour.

Comme expliqué au paragraphe 3.13, le budget du Centre et les états financiers sont préparés selon des bases différentes. L'état de la situation financière (Etat I), l'état de la performance financière (Etat II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (Etat III) et le tableau des flux de trésorerie (Etat IV) sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, alors que le budget présenté dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) est établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée.

L'état de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé avec les montants réels calculés sur une base comparable à celle des montants budgétés. Ce qui signifie qu'en plus des dépenses réelles, les réservations de fonds sont, elles aussi, prises en compte dans les montants réels afin d'évaluer l'utilisation du budget.

Conformément aux exigences d'IPSAS 24, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget sont préparés sur deux bases non comparables, être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en spécifiant clairement toute différence de base ou différence relative aux entités et toute différence temporaire. Il se peut que les formats et les systèmes de classification utilisés pour la présentation des états financiers du budget diffèrent.

*Les différences temporaires* correspondent aux charges du budget ordinaire engagées dans l'exercice financier en cours mais qui ne font pas partie du budget biennal approuvé en cours.

*Les différences de bases* surviennent lorsque le budget approuvé est préparé selon une autre base que la comptabilité d'exercice. Ces différences portent sur les activités du Fonds commun (nouvelles acquisitions d'immobilisations, amortissement des actifs, coût de distribution et de destruction des stocks) et les autres utilisations du budget non inscrites au programme.

Le rapprochement des montants réels selon la même base que l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) et les montants réels de l'état de la performance financière (Etat II) au 31 décembre 2016 se trouve ci-dessous :

	<u>31-Déc-16</u>	<u>retraité</u> <u>31-Déc-15</u>
Montant réel comparé - Etat V	19 970 590	22 539 439
Différences temporaires	240 817	0
Différences de bases	18 095 028	15 381 545
Dépenses réelles - Etat II	38 270 435€	37 920 984€

### **Note 10: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants**

La norme IPSAS 20 exige que le Centre fournisse les renseignements concernant la rémunération et les avantages dont bénéficient les "Principaux dirigeants" (*Key Management Personnel*, KMP), ainsi que les détails des transactions entre ces personnes et les entités "significativement influencées" par le CIRC/l'OMS (désignées par les termes "transactions avec les parties liées"). Les KMP du Centre sont les personnes au grade de Directeur et plus.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de KMP du CIRC ainsi que les rémunérations totales et les bénéfices qui leur ont été versés en 2016.

La rémunération totale des KMP comprend : le salaire net, les ajustements complémentaires, les droits comme les indemnités de représentation et les bourses d'étude, la cotisation à la caisse de retraite et les cotisations en cours à l'assurance-maladie.

Nombre de personnes	Indemnités et ajustements complémentaires	Droits	Pensions et régimes de santé	Rémunération totale en 2016	Avances en cours sur droits	Emprunts à recouvrer (en plus des droits ordinaires)
4	597 131	38 365	210 613	846 109	6 149	-

### **Note 11: Dérogation administrative, montants passés en perte et versements à titre gracieux**

Au cours de l'exercice 2016, un montant total de 1648 € a été approuvé et passé en perte lié aux contributions à objet spécifié non recouvrées. Il n'y a eu aucune dérogation administrative approuvée en 2016 ni de versements effectués à titre gracieux.

### **Note 12: Evènements postérieurs à la date d'établissement du rapport**

La date de clôture de ces états financiers est le 31 décembre 2016. Aucun évènement, tant favorable que défavorable, ne s'est produit entre la date du rapport et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, et qui aurait pu avoir un impact significatif sur ces états financiers.

### **Note 13: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels**

#### **13.1 Passifs et actifs éventuels**

Conformément à IPSAS 19, les actifs éventuels sont communiqués lorsqu'un évènement crée la possibilité d'une entrée d'avantages économiques. Au 31 décembre 2016, aucun actif significatif n'est à communiquer. Le CIRC n'a également pas de cas juridique en attente.

#### **13.2 Engagements liés aux baux d'exploitation**

Le CIRC a contracté un bail d'exploitation pour les imprimantes pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2017.

Le CIRC ne détient pas de contrat de location-financement à la clôture de cet exercice.

**TABLEAU 1 – Etat de la Performance financière par fonds principaux**

<b>Centre International de Recherche sur le Cancer</b>									
<b>Etat de la performance financière par fonds principaux et immobilisations</b>									
<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>									
(en euros)									
	Notes	Budget ordinaire	Fonds de Roulement	Autres fonds	Compte des Contributions Volontaires	Fonds de Dépôt	Sous-totaux	Eliminations	Exercice clos le 31 Décembre 2016
<b>PRODUITS</b>									
	Note 7								
Contributions statutaires	7.1	21 106 763	(516 283)	1 087 320			21 677 800		21 677 800
Contributions volontaires	7.2			126 016	11 662 320		11 788 336		11 788 336
Activités génératrices de produits	7.3			1 614 477			1 614 477		1 614 477
Autres produits opérationnels	7.4			35 311			35 311		35 311
Fonds de dépôt	7.5					11 240	11 240		11 240
Produits correspondant à la prestation de services	7.7			1 060 533			1 060 533	(1 060 533)	
Produits financiers	7.6			84 290	8 396		92 686		92 686
<b>Total des produits</b>		<b>21 106 763</b>	<b>(516 283)</b>	<b>4 007 947</b>	<b>11 670 716</b>	<b>11 240</b>	<b>36 280 383</b>	<b>(1 060 533)</b>	<b>35 219 850</b>
<b>CHARGES</b>									
	Note 8								
Charges de personnel	8.1	15 567 346		3 561 860	4 345 336		23 474 542		23 474 542
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	347 936		462 682	725 114		1 535 732		1 535 732
Boursiers	8.3	796 335		123 745	1 222 776		2 142 856		2 142 856
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	510 421		49 064	267 993		827 478		827 478
Recherche et autres accords	8.5	414 195		319 053	2 156 316		2 889 564		2 889 564
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	2 609 427		733 307	1 593 189	12 593	4 948 516		4 948 516
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7			173 657			173 657		173 657
Amortissement	8.8			800 002			800 002		800 002
Perte de change nette	8.9			1 454 856			1 454 856		1 454 856
Charges financières	8.10		83	22 677	472		23 232		23 232
Charges d'appui au programme	8.11				1 060 533		1 060 533	(1 060 533)	
<b>Total des charges</b>		<b>20 245 743</b>		<b>7 700 903</b>	<b>11 371 729</b>	<b>12 593</b>	<b>39 330 968</b>	<b>(1 060 533)</b>	<b>38 270 435</b>
<b>TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE</b>		<b>861 020</b>	<b>(516 283)</b>	<b>(3 692 956)</b>	<b>298 987</b>	<b>(1 353)</b>	<b>(3 050 585)</b>		<b>(3 050 585)</b>
Dépenses d'investissements									
Stocks									
Immobilisations corporelles		(7 669)		33 246	(25 577)				
Virements entre Fonds	8.12	(48 095)		57 664	(9 569)				
		302 763		(296 122)	(6 641)				
<b>TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS</b>		<b>1 108 019</b>	<b>(516 283)</b>	<b>(3 898 168)</b>	<b>257 200</b>	<b>(1 353)</b>	<b>(3 050 585)</b>		<b>(3 050 585)</b>

**TABLEAU 2 – Etat de la Performance financière par autres fonds**

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>					
<b>Etat de la performance financière, par autres fonds</b>					
<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>					
<b>(en euros)</b>					
	Notes	Fonds Spécial du Conseil de Direction	Fonds Spécial des dépenses d'appui du programme	Etats participants Autres	Total au 31 Décembre 2016
<b>PRODUITS</b>					
	Note 7				
Contributions statutaires	7.1	1 087 320			<b>1 087 320</b>
Contributions volontaires	7.2		126 016		<b>126 016</b>
Activités génératrices de produits	7.3	1 614 477			<b>1 614 477</b>
Autres produits opérationnels	7.4	35 311			<b>35 311</b>
Produits correspondant à la prestation de services	7.7		1 060 533		<b>1 060 533</b>
Produits financiers	7.6	84 290			<b>84 290</b>
<b>Total des produits</b>		<b>2 821 398</b>	<b>1 186 549</b>		<b>4 007 947</b>
<b>CHARGES</b>					
	Note 8				
Charges de personnel	8.1	1 143 923	464 114	1 953 823	<b>3 561 860</b>
Assistants, conseillers et participants temporaires	8.2	203 420	259 262		<b>462 682</b>
Boursiers	8.3	87 571	36 174		<b>123 745</b>
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	22 684	26 380		<b>49 064</b>
Recherche et autres accords	8.5	229 207	89 846		<b>319 053</b>
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	344 548	388 759		<b>733 307</b>
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7			173 657	<b>173 657</b>
Amortissement	8.8			800 002	<b>800 002</b>
Perte de change nette	8.9	( 13 617)		1 468 473	<b>1 454 856</b>
Charges financières	8.10	81	22 596		<b>22 677</b>
<b>Total des charges</b>		<b>2 017 817</b>	<b>1 287 131</b>	<b>4 395 955</b>	<b>7 700 903</b>
<b>TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE</b>		<b>803 581</b>	<b>( 100 582)</b>	<b>(4 395 955)</b>	<b>(3 692 956)</b>
Dépenses d'investissements					
Inventaires		( 64 278)		97 524	<b>33 246</b>
Immobilisations corporelles		( 277 795)	( 26 140)	361 599	<b>57 664</b>
Virements entre fonds	8.12	( 296 122)			<b>( 296 122)</b>
<b>TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS</b>		<b>165 386</b>	<b>( 126 722)</b>	<b>(3 936 832)</b>	<b>(3 898 168)</b>

**TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants**

**Centre international de Recherche sur le Cancer**  
**Etat des contributions à recouvrer**  
**Au 31 décembre 2016**  
(en euros)

Etats participants	Contributions 2016			Contributions des exercices financiers précédents			Solde total au 31 décembre 2016
	Contributions	Collecté	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 1 janvier 2016	Collecté en 2016	Solde au 31 décembre 2016	
Allemagne	1 093 500	1 093 500					
Australie	854 561	854 561					
Autriche	735 086	735 086					
Belgique (1)	735 086	558 961	176 125	56 500	56 500		176 125
Brésil (2)	854 561		854 561	1 279 090		1 279 090	2 133 651
Canada	854 561	854 561					
Danemark	735 086	735 086					
Espagne (3)	854 561		854 561	1 218 017		1 218 017	2 072 578
Etats-Unis d'Amérique	1 571 392	1 567 065	4 327	1 148 841	1 148 841		4 327
Fédération de Russie	854 561	854 561					
Finlande	735 086	735 086					
France	1 093 500	1 093 500					
Inde	735 086	735 086					
Irlande	615 614	615 614					
Italie	1 093 500	1 093 500					
Japon	1 571 392	1 571 392					
Norvège	735 086	735 086					
Pays-Bas	735 086	735 086					
Qatar	615 614	615 614					
République de Corée	735 086	735 086					
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 093 500	1 093 500					
Suède	735 086	735 086					
Suisse	735 086	735 086					
Turquie	735 086	735 086					
<b>TOTAL</b>	<b>21 106 763</b>	<b>19 217 189</b>	<b>1 889 574</b>	<b>3 702 448</b>	<b>1 205 341</b>	<b>2 497 107</b>	<b>4 386 681</b>
% de recouvrement		91.05%					
<b>Autre contributions restant à recouvrer</b>							
Morocco (4)	410 409	410 409		214 088	214 088		
Russian Federation (5)				676 911	676 911		
<b>TOTAL</b>	<b>21 517 172</b>	<b>19 627 598</b>	<b>1 889 574</b>	<b>4 593 447</b>	<b>2 096 340</b>	<b>2 497 107</b>	<b>4 386 681</b>

(1) Belgique: Les arriérés de contributions statutaires se rapportent au solde de la contribution 2015 qui a été reçu en janvier 2016.

(2) Brésil: Participation acceptée en 2013. Les arriérés de contribution statutaire se rapportent aux contributions 2013-2015 (189 143 €, 430 143 € et 659 804 €, respectivement) qui seront comptabilisés dans les contributions non inscrites au budget.

(3) Espagne: Les arriérés de contribution statutaire se rapportent à la contribution 2014 (€338 278) et à la contribution 2015 (€879 739). Le plan de remboursement a été approuvé dans le cadre de la résolution GC/58/R20.

(4) Maroc: Participation acceptée en 2015. La contribution 2016 est égale à 2/3 de la contribution statutaire des États participants du Groupe 5 et est comptabilisée dans les contributions non inscrites au budget. Les arriérés de contributions statutaires correspondent à la contribution 2015.

(5) Fédération de Russie: Participation temporairement suspendue et rétablie le 1er Janvier 2007 conformément à la CG/48/R3. Au 1er Janvier 2016, le solde des arriérés est de 976 783 \$ US à 0,693 € = €676 911 (arrondi).